

« La Sécu, c'est quoi ? Et la MSA dans tout ça ? »

## Bagage documentaire Enseignants - 2016



## ■ Avertissement

- ❖ Enseignants, ce bagage vous fournit des informations plus approfondies sur la sécurité sociale et la MSA. Une lecture préalable à toute diffusion du module auprès de vos élèves vous est fortement recommandée.
- ❖ Il se base sur les chiffres 2012 de la sécurité sociale et 2013 de la MSA. Ils sont réactualisés chaque année. Pour plus d'information ou réactualisation, rendez-vous sur [www.securite-sociale.fr](http://www.securite-sociale.fr) et [www.msa.fr](http://www.msa.fr)

# Introduction à la sécurité sociale

## 4 diapositives

## ■ La sécurité sociale [www.securite-sociale.fr](http://www.securite-sociale.fr)

- ❖ prend racine lors de la révolution industrielle de la fin du 19<sup>e</sup> siècle,
- ❖ s'ancre dans la tradition de l'entraide mutuelle qui existe au sein des corps de métiers,
- ❖ se généralise pour devenir universelle après 1945.

## ■ La MSA (Mutualité sociale agricole) [www.msa.fr](http://www.msa.fr)

- ❖ trouve son origine dans la sécurisation de l'outil de travail – incendie, bétail (mutuelles de secours agricoles),
- ❖ se développe avec les assurances accidents du travail et le début des assurances sociales,
- ❖ s'impose avec l'instauration de la sécurité sociale obligatoire.

### ■ Des montants considérables\*

- ❖ Il y a 13,7 millions de cotisants à la sécurité sociale (régime général, RSI, MSA).
- ❖ Pour le régime général, les dépenses sont les suivantes
  - ▶ 159,2 milliards d'euros de prestations maladie.
  - ▶ 8,8 milliards d'euros de prestations accidents du travail, maladies professionnelles.
  - ▶ 110,9 milliards d'euros de prestations retraite.
  - ▶ 41,6 milliards d'euros de prestations familiales et logement.
- ❖ Pour la MSA
  - ▶ 11,4 milliards d'euros de prestations sociales pour les salariés agricoles (dont 51 % en vieillesse).
  - ▶ 15,8 milliards d'euros de prestations sociales pour les exploitants agricoles (dont 50 % en vieillesse).
- ❖ Pour le RSI
  - ▶ 8,3 milliards d'euros de prestations maladie.
  - ▶ 9,4 milliards d'euros de prestations vieillesse et invalidité-décès (commerçants, artisans et professions libérales).

\*chiffres 2015

- L'espérance de vie\* ne cesse de progresser en France
  - ❖ Elle est aujourd'hui de 79 ans pour les hommes et de 85,1 ans pour les femmes (nous avons gagné 30 ans en un siècle).
- La mortalité infantile\* ne cesse de diminuer
  - ❖ Elle est de 3,5 / 1000 contre 5,5 en 1950.
- L'augmentation des dépenses consacrées à la santé
  - ❖ Elles s'élèvent à 8,9 % du PIB\*\*.
  - ❖ La sécurité sociale évalue leur efficacité et leur juste répartition.

\*Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population, données provisoires à fin 2015

\*\*Drees, Les dépenses de santé en 2014

## ■ Le taux de natalité

- ❖ Avec 2 enfants par femme, c'est le taux le plus élevé des pays européens.
- ❖ Le taux d'activité féminine en France est également le plus haut d'Europe (67,5 % contre 40 % en 1962).

## ■ La retraite

- ❖ En France, l'âge moyen de départ à la retraite est aujourd'hui de 62,4 ans.

## ■ Les accidents du travail et les maladies professionnelles (avec arrêt)\*

- ❖ Les accidents du travail sont en baisse continue : près de 700 000 par an (54 240\*\* en agriculture).
- ❖ Les maladies professionnelles sont mieux identifiées : 54 828 par an (3 828\*\* en agriculture).

\*Source : PLFSS 2017, "Programme de qualité et d'efficacité ATMP". Estimé, hors accidents de trajet

\*\*France métropolitaine hors Alsace-Moselle

# Découvrir la sécurité sociale

## 9 diapositives



## Histoires parallèles de la Sécu et de la MSA

Événements et dates qui fondent le système actuel (en vert, les dates qui concernent le secteur agricole).

### ■ Avant 1945 : prise en compte de l'outil de travail et couverture des premiers risques sociaux

- ❖ 1898 : 1<sup>ère</sup> loi portant sur l'assurance des accidents du travail.
- ❖ 1900 : naissance des assurances mutuelles agricoles (AMA - aujourd'hui la MSA et Groupama).
- ❖ 1910 : premières retraites ouvrières et paysannes.
- ❖ 1922 : extension des assurances accidents du travail.
- ❖ 1928-1930 : loi sur les assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès) par contribution obligatoire des employeurs et des salariés.
- ❖ 1932 : création des allocations familiales, étendues à l'agriculture en 1938.
- ❖ 1940 : confirmation de la MSA pour gérer l'ensemble des risques sociaux des assurés agricoles sous l'égide du ministère de l'Agriculture.

## ■ 1945 – 1978 : les 30 glorieuses de la Sécu

- ❖ 1945 : création de la sécurité sociale, qui se généralise à l'ensemble de la population, dans le cadre du programme du Conseil national de la résistance, sur la base de l'universalité :  
*« C'est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes ».*
- ❖ 1946 : le droit à la sécurité sociale est intégré à la Constitution  
*« Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence ».*
- ❖ 1947 : la MSA est confirmée comme organisme professionnel pour gérer l'ensemble des risques sociaux agricoles.
- ❖ 1949 : loi du 8 juin qui énonce les modalités des élections des conseils d'administration des organismes de MSA (en 2015, se déroulera le 18<sup>e</sup> scrutin).
- ❖ 1952 : création de l'assurance vieillesse agricole pour les exploitants.
- ❖ 1961 : création de l'assurance maladie des exploitants agricoles (Amexa).
- ❖ 1978 : harmonisation des prestations familiales.

## ■ 1988-2016 : nouveaux droits, nouvelles organisations

- ❖ 1988 : création du RMI (revenu minimum d'insertion) devenu RSA (revenu de solidarité active).
- ❖ 1995 : ordonnance Juppé (loi de financement de la sécurité sociale).
- ❖ 1997 : création de la carte Vitale.
- ❖ 1998 : instauration de la CMU (couverture maladie universelle).
- ❖ 2000 : création du RSI (régime social des indépendants).
- ❖ 2002 : l'Atexa succède à l'Aaexa et devient la 4<sup>e</sup> branche du régime de protection sociale des Non-salariés agricoles (à l'identique du régime des salariés).
- ❖ 2003 : instauration de la RCO (retraite complémentaire obligatoire) par répartition pour les Non-salariés agricoles .
- ❖ 1996 et 2004 : création des Agences régionales de l'hospitalisation puis de la Haute autorité de santé (HAS) et du parcours de soins (médecin traitant et dossier médical personnalisé, entre autres).
- ❖ 2009 : création des ARS (agences régionales de santé), dans le cadre de la loi « Hôpital, patients, santé et territoires ».
- ❖ 2010 : le réseau des caisses de MSA est ramené de 90 à 35 caisses.
- ❖ 2014 : création d'un régime d'indemnités journalières maladie pour les Non-salariés agricoles - IJ Amexa.
- ❖ 2016 : mise en œuvre de la Protection Universelle Maladie

## ■ Les différents régimes et organismes de base

- ❖ La gestion de la protection sociale en France est confiée à plusieurs régimes.
- ❖ Le principal est le régime général des travailleurs salariés du commerce et de l'industrie, appelé Régime général.
- ❖ Ses caisses gèrent les risques indépendamment les uns des autres :
  - l'assurance maladie ;
  - l'invalidité ;
  - les accidents du travail et les maladies professionnelles (CnamTS et Cnam) ;
  - les allocations familiales (Cnaf et Caf) ;
  - l'assurance vieillesse (CnavTs et Carsat) ;
  - le recouvrement (Urssaf).
- ❖ En revanche, la MSA (régime du secteur agricole) et le RSI (régime des artisans, commerçants et des professions libérales) sont organisés en guichet unique. L'assuré n'a qu'un interlocuteur pour l'ensemble des risques, y compris le recouvrement (pour les indépendants ou employeurs de main-d'œuvre).
- ❖ Les trois principaux régimes ont des caisses territoriales (au niveau départemental ou régional).
- ❖ Tous les régimes mènent une action sanitaire et sociale répondant aux besoins des populations assurées.

## ■ L'universalité de la sécurité sociale

- ❖ En France, la sécurité sociale couvre près de 100 % des personnes.
- ❖ Il y avait environ 29 millions d'actifs en France en 2014, salariés du secteur privé et indépendants (Insee).

Pour ces travailleurs et leurs familles :

- ▶ le régime général protège près de 60 millions de personnes en maladie, 12 millions d'allocataires en famille et 13,8 millions de retraités, pour 9,7 millions de cotisants ;
- ▶ la MSA protège 3,3 millions de personnes en maladie, 386 000 familles et verse 4 millions d'euros de pensions de retraite pour 1,2 million d'actifs cotisants ;
- ▶ le RSI assure 4,2 millions de bénéficiaires en maladie pour 2,8 millions d'actifs (artisans, commerçants et professionnels libéraux). Le RSI gère également la retraite des artisans et des commerçants, mais c'est la CNAVPL qui gère la retraite des 643 000 professionnels libéraux.
- ❖ 945 000 personnes (cheminots, cultes, marins, etc.) cotisent dans des régimes dits spéciaux ([www.regimessepciaux.org](http://www.regimessepciaux.org)).
- ❖ Il existe des dispositifs de couverture maladie pour les personnes sans emploi (AME pour les étrangers en situation irrégulière).

## ■ L'attribution de droits sociaux

- ❖ Les droits sociaux sont déterminés en fonction du statut professionnel (salarié, exploitant agricole, artisan, médecin...). Toutes les catégories professionnelles ne bénéficient pas des mêmes droits.
- ❖ À l'exception de la retraite, qui est calculée en fonction des revenus et des années travaillées, les personnes ayant le même statut bénéficient des mêmes droits sociaux.
- ❖ Les droits maladie sont ouverts :
  - aux personnes qui travaillent ( par le biais de la déclaration d'embauche et de salaires ou de revenus professionnels pour les travailleurs indépendants et les chefs d'entreprise). Ce sont les employeurs qui effectuent ces démarches auprès des différents organismes sociaux ;
  - aux personnes qui résident en France de façon stable et régulière.
- ❖ Des prestations existent en fonction de la situation personnelle, matrimoniale ou familiale de l'adhérent : je suis malade, j'attends un enfant, je m'installe dans un logement, je suis âgé...
- ❖ Un adhérent peut faire bénéficier les membres de sa famille de sa protection sociale : **son conjoint (marié, pacsé ou concubin) si celui-ci ne travaille pas, ses enfants et, dans certains cas, ses parents. Ce sont les ayants droit.**

## ■ Ses principes de fonctionnement

- ❖ À l'origine, seul le travail ouvrait des droits à la sécurité sociale.
- ❖ C'est la raison pour laquelle la sécurité sociale est dirigée par des représentants du monde du travail, selon le principe de gestion paritaire : patrons ou salariés et retraités siègent dans les conseils d'administration des caisses.
- ❖ À leurs côtés, une équipe administrative (et médicale dans les régimes maladie) est dirigée par un directeur et des adjoints, dont un agent comptable.
- ❖ Cette équipe met en œuvre les décisions politiques et s'assure de la bonne attribution des droits, de la conduite de projets (maisons de santé, programmes de prévention, crèches, maisons de retraite, etc.) et de la bonne gestion des fonds récoltés ou attribués.
- ❖ De nombreuses décisions relèvent du gouvernement : les taux de cotisations, le montant des prestations... Néanmoins, celui-ci les négocie avec les organisations syndicales, patronales et salariées.

## ■ Son mode de financement

- ❖ Il repose sur une logique de solidarité collective qui permet d'assurer, au sein d'une société, les risques inhérents à la vie des personnes.
- ❖ Ces risques sociaux sont identifiés selon quatre catégories : maladie-maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, vieillesse et famille.
- ❖ Pour s'assurer contre ces risques sociaux, on verse des cotisations.
- ❖ On cotise individuellement pour se protéger collectivement. Chacun paye en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins.
- ❖ Le financement de la sécurité sociale repose principalement sur le travail (cotisations sociales perçues sur les revenus du travail et les salaires, part salariale et part patronale).
- ❖ La sécurité sociale bénéficie également de l'apport de taxes et d'impôts (contribution sociale généralisée ou CSG, Taxe intérieure sur les produits pétroliers ou TIPP, taxe tabac, etc.).



## ■ En résumé

- ❖ On cotise à la sécurité sociale dès que l'on sort du foyer parental. Il existe un régime de protection maladie pour les étudiants.
- ❖ Dès l'entrée dans la vie active, on verse des cotisations sociales en fonction de ses revenus et on bénéficie de droits sociaux en fonction de ses besoins.
- ❖ Ces droits sociaux permettent d'assurer **sa famille**, de se soigner, de garantir un niveau de revenu quelle que soit la situation familiale, de sécuriser les conditions de logement, d'assurer un revenu de remplacement en cas d'invalidité, d'accident du travail, de grossesse ou de vieillesse.
- ❖ Les chômeurs, qu'ils soient en rupture de droits ou non, voient leurs droits sociaux maintenus dans leur ancien régime d'affiliation **pendant toute la durée de leur indemnisation chômage. Pour les personnes en rupture de droit (fin de chômage, désinsertion...), il existe désormais des prestations particulières (le RSA et l'Allocation de Solidarité Spécifique).**
- ❖ La sécurité sociale assure l'encaissement des cotisations, la gestion des impôts, taxes et autres contributions de l'État qui lui sont affectées, ainsi que le versement des prestations, avec deux obligations : l'égalité de traitement et la continuité du service. La sécurité sociale agit dans le respect de ses principes fondateurs : universalité et unité.

# La protection sociale du monde agricole

## 12 diapositives

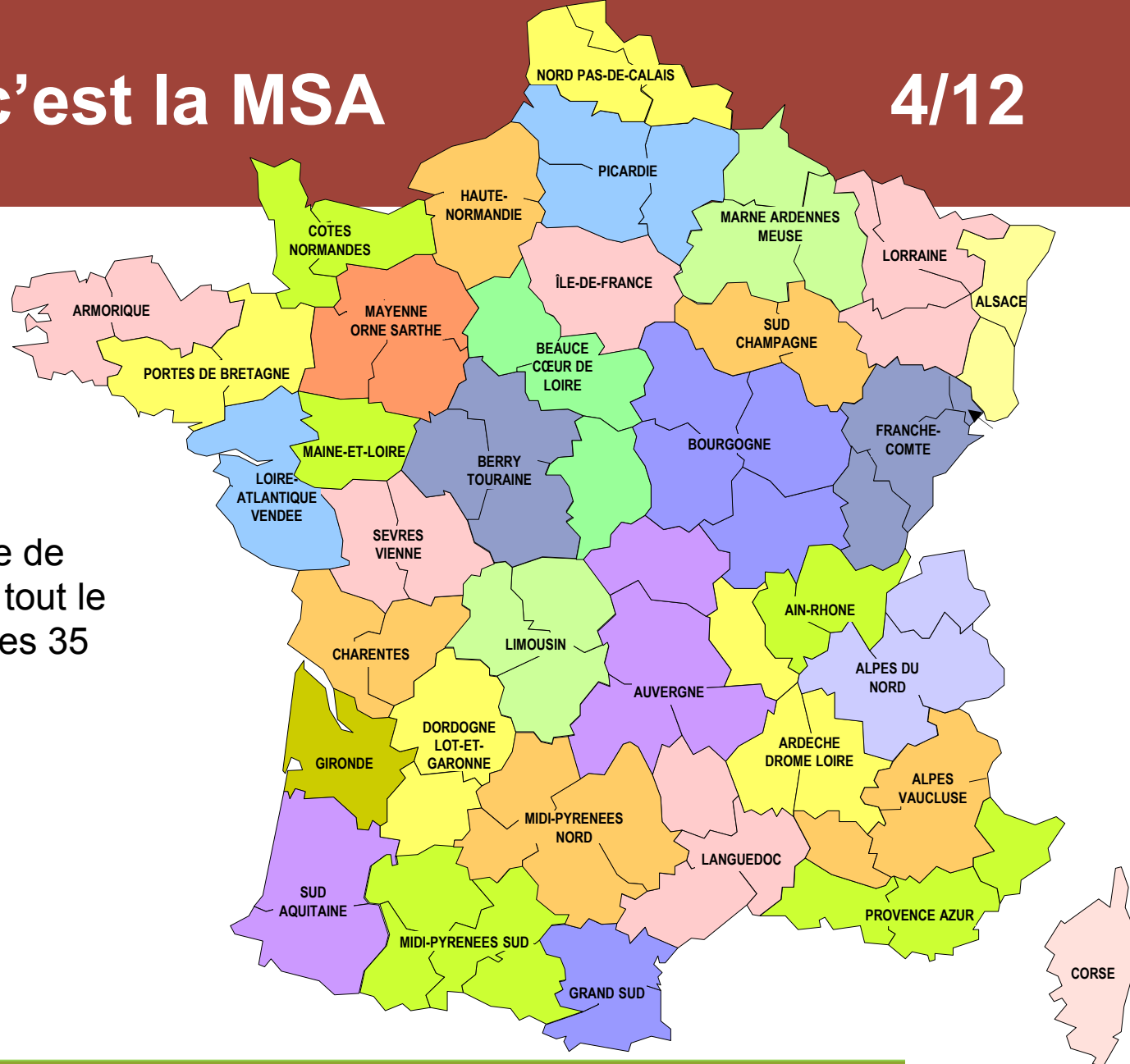
## ■ Qui est la MSA ?

- ❖ MSA, ce sont trois lettres pour Mutualité sociale agricole.
  - 5,4 millions de bénéficiaires.
  - 24 000 élus.
  - 17 000 salariés.
- ❖ Depuis 70 ans, la MSA prend en charge la protection sociale des personnes travaillant dans le secteur agricole et de leur famille.
- ❖ Elle participe également au développement d'une offre sanitaire et sociale pour les territoires ruraux.
- ❖ La MSA gère l'ensemble des risques sociaux ainsi que la médecine du travail et la prévention des risques professionnels.

## ■ À la MSA, il y a trois valeurs de référence

- ❖ La **solidarité**, lien essentiel entre les personnes et les générations, se traduit par l'assistance mutuelle sans attente de contrepartie.
- ❖ La **responsabilité**, engagement vis-à-vis de soi-même et à agir pour les autres.
- ❖ La **démocratie sociale** qui se caractérise par :
  - une gouvernance proche de ses adhérents ;
  - 24 000 élus sur le territoire et plus de 1 071 administrateurs de caisses ;
  - une organisation décentralisée qui compte 35 caisses territoriales, 220 agences et 17 000 salariés répartis sur tout le territoire.

- La MSA est la sécurité sociale des salariés comme des exploitants de l'agriculture (actifs ou retraités) et des employeurs de main d'œuvre, de leurs conjoints et de leurs enfants.
- La MSA est organisée en guichet unique pour tous ses assurés.
  - ❖ Elle couvre l'ensemble des risques sociaux : maladie, maternité, famille-logement, retraite, invalidité, accidents du travail et maladies professionnelles.
  - ❖ La MSA perçoit les cotisations sociales de la part des chefs d'entreprise agricole, d'exploitation, des salariés, des employeurs du secteur agricole.
  - ❖ La MSA est organisée en 35 caisses réparties sur le territoire et une caisse centrale.



- La MSA est proche de ses adhérents sur tout le territoire grâce à ses 35 caisses.

- La MSA met en oeuvre la santé-sécurité au travail des salariés et des exploitants agricoles, ainsi que la prévention des risques professionnels.
  - ❖ Elle assure la surveillance médicale individuelle : visites obligatoires (embauche et systématiques, annuelles, à la demande et reprise).
  - ❖ Elle conduit des actions autour des risques professionnels spécifiques (chimiques, animaux, etc.).
  - ❖ Elle s'appuie sur des médecins du travail, des ingénieurs et des techniciens de prévention, et des infirmiers spécialisés.

## ■ La MSA et sa mission sanitaire et sociale sur les territoires.

- ❖ Elle conduit des actions individuelles et collectives pour la santé.
- ❖ Elle mène des projets de mobilisation pour les jeunes du milieu rural : le Pré vert, l'Appel à projets jeunes, les Trophées prévention jeunes.
- ❖ Elle lance ou participe à des projets structurants : lieux d'accueil petite enfance, jeunes ou personnes âgées.
- ❖ Elle aide les jeunes et les familles à concilier vie professionnelle et familiale.



## ■ Le secteur agricole, c'est :

- ❖ la production agricole, c'est-à-dire toutes les activités d'élevage ou de culture ;
- ❖ les activités de transformation des produits agricoles dans les exploitations agricoles, dans des entreprises à statut coopératif agricole ;
- ❖ les activités de service à l'agriculture (banques, assurances, comptabilité, travaux agricoles) ;
- ❖ les entreprises du paysage, la filière équine, les jardineries, etc.

## ■ Les territoires ruraux

- ❖ L'espace rural représente 70 % du territoire français.
- ❖ Plus de la moitié des communes françaises sont rurales.
- ❖ 12 millions de Français habitent sur les territoires ruraux. INSEE

## ■ La protection sociale agricole

### ✦ Les effectifs\*

#### ▶ Les actifs :

470 000 chefs d'exploitation ou d'entreprise pour 504 685 actifs non salariés (conjoints et aides familiaux) ;  
670 000 salariés (Equivalent Temps Plein, correspondant à 1,5 million de contrats de travail) ;  
195 000 entreprises.

#### ▶ Les bénéficiaires :

5,4 millions de ressortissants ;  
3,3 millions d'assurés maladie ;  
2,2 millions de personnes en assurance accidents du travail et maladies professionnelles ;  
3,5 millions de bénéficiaires de l'action sanitaire et sociale ;  
386 000 familles ;  
4 millions d'avantages retraite.

### ✦ Les montants\*

27,2 milliards d'euros de prestations.  
10,1 milliards d'euros de cotisations.

\* Données 2015

## ■ 195 000 employeurs agricoles, dont :

- ❖ 75 % sont des exploitations agricoles (145 874) ;
- ❖ 2 % sont des coopératives (4 953) ;
- ❖ 4 % sont des entreprises de services (7 039) ;
- ❖ 19 % proviennent des filières du paysage, équine et des travaux agricoles (37 333).

## ■ Les partenaires qui démultiplient l'action

- ❖ Les partenaires historiques issus principalement de la coopération agricole.
- ❖ Les organismes de sécurité sociale (ex : Caf, Cnam...).
- ❖ Les collectivités territoriales : les conseils généraux, les mairies et les communautés de communes, pour l'action sanitaire et sociale.
- ❖ Les associations locales, fédérations et réseaux.

## ■ Les évolutions

- ✦ En 2014, les entreprises du régime agricole ont réalisé 1 314 millions d'heures de travail salarié. Le volume d'heures rémunérées est en croissance (+ 1,1%). L'emploi agricole progresse, impulsé par les emplois en CDD.
- ✦ En 2015, le nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole s'élève à 467 600 (-1,3% par rapport à 2014). L'augmentation du poids des sociétés, de la superficie moyenne par exploitant, de la pluriactivité, et une baisse drastique des revenus professionnels sont les principales tendances de l'année.

# L'engagement à la MSA

6 diapositives

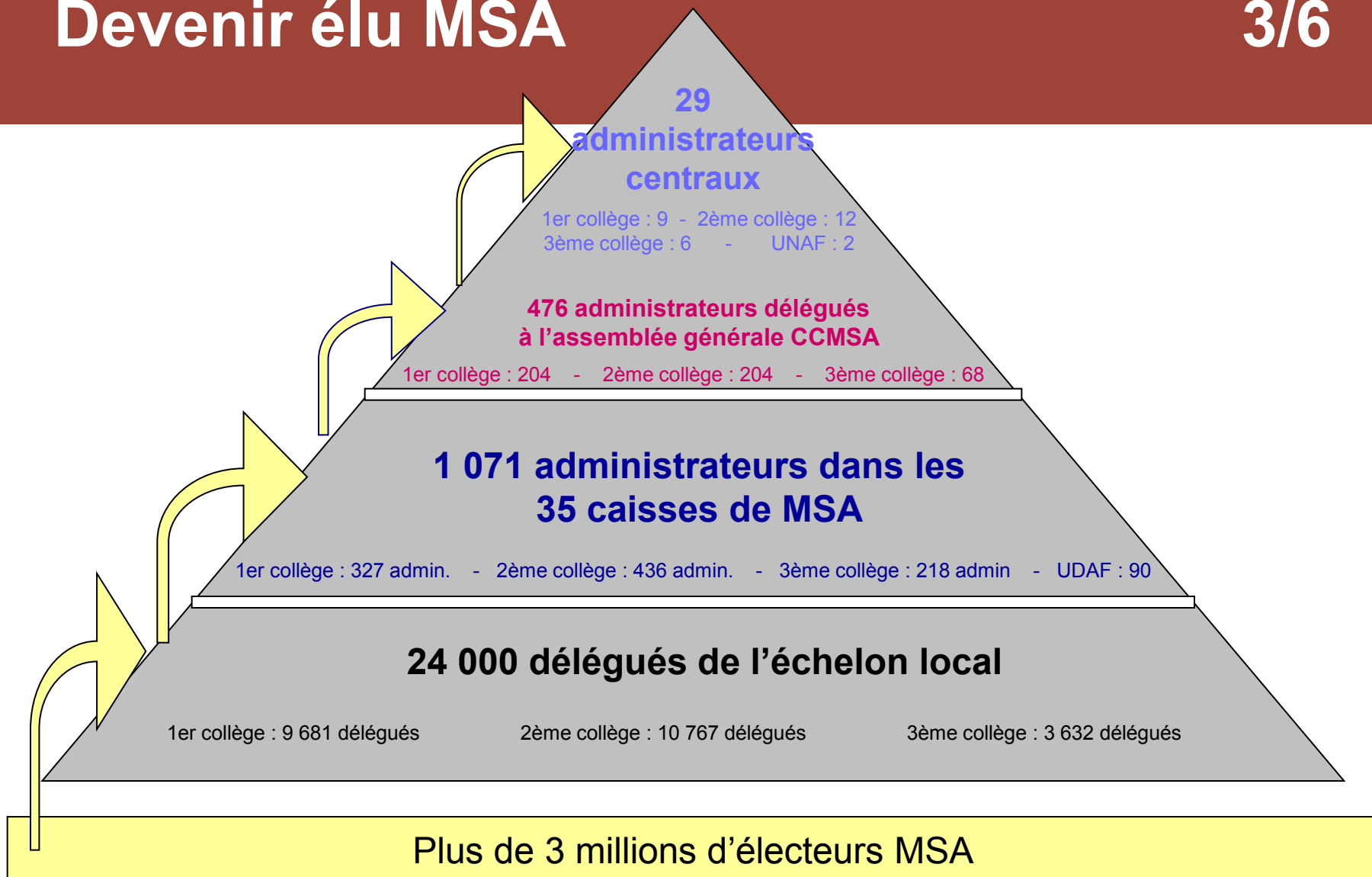
## ■ À la MSA, les élections ont lieu tous les 5 ans

- ❖ Elles concernent tous les adhérents MSA.
- ❖ Elles sont organisées au plus près du terrain, dans les cantons ou les regroupements de cantons.
- ❖ Elles sont organisées à l'attention de trois collèges distincts :
  - les exploitants du premier collège ;
  - les salariés du deuxième collège ;
  - les employeurs de main-d'œuvre du troisième collège.



## ■ Les élus MSA, une force de proximité

- ❖ Ils sont organisés en échelons locaux.
- ❖ Ils constituent l'assemblée générale de leur caisse et élisent le conseil d'administration (composé de 29 administrateurs, tous élus locaux).
- ❖ Ils participent aux actions de terrain qu'ils mettent en place en fonction des besoins.
- ❖ Ils sont appuyés par le responsable de la vie mutualiste de leur caisse et les animateurs de l'échelon local.



## ■ Les élus MSA ont 4 missions :

- ❖ être les relais entre la MSA et ses adhérents ;
- ❖ participer à des projets locaux ;
- ❖ représenter la MSA au plan local ;
- ❖ faire vivre le mutualisme ;

## ■ Les élus mènent des actions concrètes

- ❖ Pour la santé : prévention des risques (addictions, risque routier, dépistage des cancers, campagnes de vaccination, suicide, risques professionnels).
- ❖ Pour le territoire : accueil d'enfants, aide aux aidants, accompagnement des personnes âgées.
- ❖ Pour l'amélioration de la vie professionnelle : solution pour concilier vie professionnelle et vie privée, solutions pour des risques spécifiques.
- ❖ Pour l'emploi : forums installation, forums emploi saisonnier.
- ❖ Pour les familles : aides au départ en vacances, soutien aux familles en difficulté.
- ❖ De veille sociale : crises, aléas climatiques, problèmes d'entreprise (maladie...).

## ■ Pour être élu, il suffit :

- ❖ d'être âgé de 18 ans au moins ;
- ❖ de répondre aux conditions pour être électeur ;
- ❖ de présenter sa candidature dans sa circonscription de vote ;
- ❖ d'être assuré MSA, salarié, exploitant ou employeur, et être à jour de ses cotisations sociales ;
- ❖ d'être actif ou retraité ;
- ❖ de ne pas être frappé d'une condamnation figurant sur le bulletin n°2 du casier judiciaire.

## ■ Qui contacter ?

- ❖ Un élu MSA de son canton ou de son entreprise.

Respectons la protection sociale aujourd'hui  
pour être tous bien protégés demain.

